

Dans la sacristie.

1	une armoire a deux corps en mauvais état.	20.
2	un prie-dieu	5
3	une petite table a 4 pieds	2
4	un coffre fort en fer	50.
5	un pupitre personnel et deux missels	10.
6	un Christ en bois et une petite croix	3
7	un plateau et bassin pour la quête	7
8	une croix paroissiale et deux chandeliers	12
9	un ostensor d'or	50
10	un ciboire d'or	10
11	un calice en argent. (don de M ^{re} le Curé,	20.
12	trois ampoules pour les saints huiles dans une boîte	6/0
13	deux encensoirs.	2/0
14	une sonnette. une navette. un asperseur. une paille bénite	3/0
15	un groupe de bouquets divers.	5
16		10

INVENTAIRE

Des MEUBLES et OBJETS affectés au Culte
dans l'Eglise de la Commune de Creusse

Au 10 Mai 1905.

NATURE DES OBJETS	SITUATION	VALEUR APPROXIMATIVE.	ORIGINE
1 Calice d'argent	à gauche	5000	Était dans l'Eglise avant 1791
2 grande statues St Nierges St Genès	dans leur chapelle	3000 3000	Étaient dans l'Eglise avant 1791
5 petites statues	aux piliers de l'Eglise	150 f. l'une	Données par la piété de fidèles de dates incertaines.
2 ornements rouges avec chappes de la même couleur			
2 blancs avec chappes			
2 noirs - avec chappes			
2 verts avec chappes			
1 violet avec chappes			
16 ardoises			
1 surplis de la Congrégation d'Église rapées et armées de purification, bien fauves - un calice et un ostensorio			

Dressé le 7 Mai

Les Membres du Conseil de fabrique de Fabrique de l'Eglise

Certifié exact :

Signés : Blancart Di Preux Barrot Vidal Caruff

Pour copie conforme destinée à M. le Préfet de l'Aude.

Creusse, le 10 mai 1905

(Scellé)

Le Maire,

Laquet



1 Calice d'argent à gauche	5000	Était dans l'Eglise avant 1791
2 grande statues dans leur chapelle	3000 3000	Étaient dans l'Eglise avant 1791
5 petites statues aux piliers de l'Eglise	150 f. l'une	Données par la piété de fidèles de dates incertaines.
2 ornements rouges avec chappes de la même couleur		
2 blancs avec chappes		
2 noirs - avec chappes		
2 verts avec chappes		
1 violet avec chappes		
16 ardoises		
1 surplis de la Congrégation d'Église rapées et armées de purification, bien fauves - un calice et un ostensorio		

Statuts de Notre-Dame de Grâce
approuvés par Décret Impérial du 23 Avril 1807,
adoptés par les Sœurs de la Sainte-Famille de
Pezens (Aude)

Article 1^{er}

Les Sœurs de la Sainte-Famille ont pour fin le service
des Pauvres et l'instruction des Enfants.

Article 2^{ème}

Leur association est gouvernée par une Supérieure Générale,
une Assistante et trois Conseillères qui résident dans la maison
chef-lieu.

Article 3^{ème}

La Supérieure est élue à la majorité absolue des voix par les
Sœurs à la maison chef-lieu. Elle est six ans en exercice et
peut être réélue pour six nouvelles années. En cas de réélection
les deux tiers des voix sont nécessaires. L'élection doit être
confirmée par Monseigneur l'Evêque.

Article 4^{ème}

La Supérieure Générale élue propose celles des Sœurs qu'elle
juge devoir appeler aux places d'Assistante et de Conseillères,
et au cas où ces Sœurs n'obtiennent pas la majorité des voix,
elle en propose d'autres.

Article 5^{ème}

La Supérieure Générale consulte son Conseil pour le
placement et le déplacement des sujets ou autres emplois des
maisons; mais elle peut ensuite décider seule.

Article 6^{ème}

Les Sœurs de la Sainte-Famille ont des Sœurs pour le service
qui n'ont aucune part au gouvernement de la maison; mais
elles sont traitées comme les autres Sœurs pour l'entretien et
la nourriture. On les désigne sous le titre de Sœurs auxiliaires

Statuts de Notre-Dame de Grâce
approuvés par Décret Impérial du 23 Avril 1807,
adoptés par les Sœurs de la Sainte-Famille de
Pezens (Aude)

Article 1^{er}

Les Sœurs de la Sainte-Famille ont pour fin le service
des Pauvres et l'instruction des Enfants.

Article 2^{ème}

Leur association est gouvernée par une Supérieure Générale,
une Assistante et trois Conseillères qui résident dans la maison
chef-lieu.

Sœurs de la Sainte-Famille de Pezens (congragation)

Sous-série 2 Op : administration communale

2 Op 2367 **Eglise, clocher paratonnerre.**- Aménagement, réparations : dossier de travaux, délibérations, plans, correspondance (1873-1931). **Presbytère.**- Réparations : dossier de travaux, délibérations, plan, correspondance (1896-1931). **Chapelle champêtre** Sainte-Madeleine : délibérations, correspondance (1878). **Cimetière.**- Aménagement : dossier de travaux, délibérations, plan, correspondance (1853-1938). Concessions au **cimetière** : actes, délibérations (1844-1934).

DÉPARTEMENT N°
de *Laiide*

Arrondissement Répertorié N°
de *Carcastonne*

PERCEPTION
de *Peyrus*

ACTE DE CONCESSION

POUR SÉPULTURE DE FAMILLES.

CIMETIÈRE.
Concession perpétuelle
ACCORDÉE
à M. *Pissard*
Antoine

LES SOUSSIGNÉS,

M. *Académie Jean Pissard*
Agissant au nom et comme Maire de *Peyrus (Laiide)*, en vertu de la
délibération prise par le Conseil municipal, le *19 Mai 1878*
et approuvée par arrêté préfectoral du *23 octobre 1878* D'UNE PART;

Et M. *Pissard Antoine* propriétaire de *Carcastonne*
à *Peyrus*, Canton *Salzonne* Département
de *Laiide* D'AUTRE PART;

Sont convenus de ce qui suit:

M. le Maire déclare par ces présentes, concéder à perpétuité à M. *Pissard*
Antoine susnommé et soussigné, et ce acceptant, pour y fonder
sa sépulture, celle de sa *saux Anne* et la
famille un lopin de terre de deux mètres soixante-trois centimètres de
longueur sur un mètre soixante-trois, faisant quatre mètres dix
cent-trente mètres carrés de terrain dans le cimetière communal et à prendre
dans la portion qui lui a été désignée

Laquelle parcelle de terrain est figurée dans *le côté midi*
du plan annexé à l'arrêté préfectoral ci-dessus énoncé et déposé dans les archives
de la Mairie.

Cette concession est faite aux conditions et aux charges de droit et conformément
aux dispositions du décret du 25 prairial an XII, de l'ordonnance du 6 décembre
1845 et de l'instruction de M. le Ministre de l'Intérieur du 30 du même mois
de décembre.

(N° 52 Mairies).
Imp. administrative Radenez,
Mondidier (Somme).

M. le Maire déclare par ces présentes, concéder à perpétuité à M. *Pissard*
Antoine susnommé et soussigné, et ce acceptant, pour y fonder
sa sépulture, celle de sa *saux Anne* et la
famille un lopin de terre de deux mètres soixante-trois centimètres de
longueur sur un mètre soixante-trois, faisant quatre mètres dix
cent-trente mètres carrés de terrain dans le cimetière communal et à prendre
dans la portion qui lui a été désignée

2 Op 2367

Réfection des murs du presbytère

Département
de l'Aude

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNE de PEZENS

-O-O-O-O-O-O-O-O-

REFECTION et CREPISSEGE

des MURS du PRESBYTERE

-X-X-X-X-X-X-X-X-

RAPPORT EXPLICATIF

-:-:-:-:-:-:-:-

Le presbytère de la Commune de PEZENS n'a pas subi de réparations sérieuses depuis de nombreuses années et le manque d'entretien se fait cruellement sentir.

Les pluies persistantes de Mars 1930 ont fait disparaître toute trace de crépissage sur les murs extérieurs, les mettant entièrement à nu, dégradant et creusant les joints au détriment de la solidité des maçonneries et du confort intérieur.

Le mur à l'exposition du nord a plus particulièrement souffert des intempéries, l'humidité après avoir traversé le mur dans toute son épaisseur a gagné le pavement intérieur et rend le local inhabitable.

D'autre part les eaux d'infiltration s'écoulant le long de la paroi rocheuse sur laquelle les murs d'enceinte du presbytère ont été bâtis sans fondations ni ancrage d'aucune sorte, ont dégradé la base et l'assiette des murs et provoqué un léger glissement des maçonneries vers l'extérieur, glissement qui a déterminé la disjonction des maçonneries à l'angle nord-est des murs.

Leur stabilité est, de ce fait, compromise et ce mouvement, s'il s'accroît, peut entraîner la perte des murs et de ce

Le presbytère de la Commune de PEZENS n'a pas subi de réparations sérieuses depuis de nombreuses années et le manque d'entretien se fait cruellement sentir.

Les pluies persistantes de Mars 1930 ont fait disparaître toute trace de crépissage sur les murs extérieurs, les mettant entièrement à nu, dégradant et creusant les joints au détriment de la solidité des maçonneries et du confort intérieur.

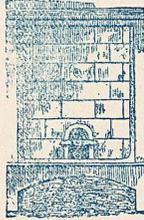
Le mur à l'exposition du nord a plus particulièrement souffert des intempéries, l'humidité après avoir traversé le mur dans toute son épaisseur a gagné le pavement intérieur et rend le local inhabitable.

D'autre part les eaux d'infiltration s'écoulant le long de la paroi rocheuse sur laquelle les murs d'enceinte du presbytère ont été bâtis sans fondations ni ancrage d'aucune sorte, ont dégradé la base et l'assiette des murs et provoqué un léger glissement des maçonneries vers l'extérieur, glissement qui a déterminé la disjonction des maçonneries à l'angle nord-est des murs.

Leur stabilité est, de ce fait, compromise et ce mouvement, s'il s'accroît, peut entraîner la perte des murs et de ce

Entreprise Générale du Batiment

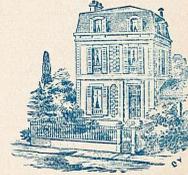
spécialité de Ciment Armé



Etienne VILLARZEL

Entrepreneur

PEZENS - Aude -



M

Doit

le montant ci-après payable dans Pezens.

Le

19

Monsieur Etienne Villarzel
Entrepreneur à Pezens (Aude)
se charge à faire les travaux de
Réfection et crepissage des murs du
Presbytère -- au 3^e pour et de
Rabat sur le montant total général
du présent devis descriptif et estimatif

Signé

Commune de Pezens

Réfection de la Toiture
de l'Eglise

Rapport Explicatif

De nombreuses gouttières dont quelques-unes très importantes s'étant manifestées à la toiture de l'Eglise de Pezens, Monsieur le Maire nous a chargé de l'examiner très attentivement et de lui faire connaître le résultat de nos investigations.

Nous avons visité l'Eglise et porté plus particulièrement notre attention sur les voûtes de la nef qui, effectivement, présentent des traces très apparentes et nettement accusées des infiltrations d'eau de la toiture, surtout sur le versant côté route.

Nous sommes monté ensuite sur la toiture et avons reconnu à première vue que la couverture était en fort mauvais état. De nombreuses tuiles cassées, d'autres fortement écornées et quantité de trous accumulés les uns sur les autres donnaient l'impression que depuis de longues années, la toiture n'avait subi aucun remaniement sérieux ; les tuiles cassées n'ont pas été remplacées et l'on s'est contenté de rajuster les trous en diminuant le recouvrement ne se doutant nullement qu'en l'espèce on créait un danger sérieux pour la toiture en raison de la pente

De nombreuses gouttières dont quelques-unes très importantes s'étant manifestées à la toiture de l'Eglise de Pezens, Monsieur le Maire nous a chargé de l'examiner très attentivement et de lui faire connaître le résultat de nos investigations.

Nous avons visité l'Eglise et porté plus particulièrement notre attention sur les voûtes de la nef qui, effectivement, présentent des traces très apparentes et nettement accusées des infiltrations d'eau de la toiture, surtout sur le versant côté route.

Nous sommes monté ensuite sur la toiture et avons reconnu à première vue que la couverture était en fort mauvais état. De nombreuses tuiles cassées, d'autres fortement écornées et quantité de trous accumulés les uns sur les autres donnaient l'impression que depuis de longues années, la toiture n'avait subi aucun remaniement sérieux ; les tuiles cassées n'ont pas été remplacées et l'on s'est contenté de rajuster les trous en diminuant le recouvrement ne se doutant nullement qu'en l'espèce on créait un danger sérieux pour la toiture en raison de la pente

excessive qui lui a été donnée.

Sous l'influence des vibrations provoquées par le vent parfois violent de nos régions, autant que sous celle de la pluie qui prépare une surface de glissement des plus favorables, les tuiles et aussi les trousons se sont déplacés en tous sens, les interstices par lesquels la pluie peut s'infiltrer se comptent par centaines et nous estimons que pas moins de quatre mille tuiles seront nécessaires pour remplacer tous les boîts dont la toiture est parsemée.

Des fléchissements nous sont apparus également de ci, de là nous faisant craindre que certains bois de la charpente aient été dégradés par les gouttières.

Monsieur le Maire auquel nous avons fait part de nos constatations nous a déclaré qu'en effet depuis dix ans environ on n'avait pas effectuée de réparation sérieuse à la toiture et que celle-ci n'avait subi que des remaniements partiels.

Pour être définitive la remise en état de la toiture comporterait une série de travaux assez onéreux tels que : nivelation de toute maçonnerie sur le pourtour des murs et sur les arc-doubleaux; le redressement des pièces de charpente pour réduire les pentes et les ramener à la pente normale de 30 cm par mètre.

Cette opération ne pourrait se faire sans la démolition totale de tous les organes de la toiture et leur remise en place après construction des maçonneries de surélévation, encore tout cela n'irait-il pas sans dommage pour les chevrons et les poutres du toit.

La dépense qui en résulterait ne serait pas

inférieure à quarante mille francs, somme véritablement excessive pour un travail de cette nature et nous proposons au Conseil Municipal le remaniement complet de la couverture avec élimination de toutes les tuiles trop fortement écornées et de tous les trousons; la fourniture des tuiles nécessaires au remplacement des matériaux reconnus inutilisables; le remplacement des bois de charpente dégradés par les gouttières et la confection d'une couverture durable en tuiles à canal posées au cordeau avec 14 cm de recouvrement qui, de longtemps, évitera les ennuis procurés, avec les glissements possibles par un recouvrement insuffisant.

Les travaux de remaniement tels qu'ils sont prescrits au Devis Descriptif et Estimatif atteindront la somme totale de Treize mille neuf cent dix francs, y compris le montant de nos honoraires et seront exécutés par voie d'Adjudication Publique dès que le Conseil Municipal aura réalisé les ressources nécessaires et dès que le Projet aura reçu l'approbation de Monsieur le Préfet.

Dressé par l'Architecte Soussigne
Carcassonne, le 10 Mai 1920



L. Portal

Vu et approuvé
le Maire
Bosson-Moty



COMMUNE DE PEZENS.- AUDE.

Réparations au Clocher.

=====
RAPPORT EXPLICATIF.

=====
Pendant une journée d'orage, le
la foudre ayant atteint le Clocher de l'Eglise de Pezens a
arraché la croix de fer placée à l'extrémité de la flèche,
a disjoint plusieurs assises de pierre et détaché la clé de
l'une des lucarnes qui ornent la base de la flèche octogonale
sur chacune des quatre faces du clocher.

L'appareillage ainsi ébranlé n'offre plus la solidité
désirable et met en danger la sécurité publique.

C'est pourquoi la municipalité de Pezens se pénétrant
des risques créés par cette situation et craignant qu'une
ou plusieurs pierres du clocher se détachent et provoquent
dans leur chute un accident regrettable a décidé de procéder
immédiatement à la restauration du clocher, à la remise en
état des parties endommagées et à la réfection du plancher
supérieur qui, à la suite des intempéries est actuellement
hors d'usage et ne saurait être maintenu.

L'échelle de meunier utilisée par le sonneur pour
accéder au plancher a subi le même sort et doit être

PRÉFECTURE
de l'Aude

2^{me} Division

2^{me} BUREAU

Loi du 15 février 1902 sur la
protection de la santé publique.

Art. 20. — Les Conseils
départementaux d'Hygiène et les Com-
missions sanitaires ne peuvent donner
leur avis sur les objets qui leur sont
soumis en vertu de la présente loi que
si les deux-tiers au moins de leurs
membres sont présents. Ils peuvent
recourir à toutes mesures d'instruc-
tion qu'ils jugent convenables.

Art. 21. — Les Conseils départe-
mentaux d'Hygiène et les Commissions
sanitaires doivent être consultés sur
les objets énumérés à l'article 9 du
décret du 15 décembre 1902, sur
l'alimentation en eau potable des
agglomérations sur la statistique
démographique et la géographie
médicale, sur les règlements sanitaires
communaux et généralement sur toutes
les questions intéressant la santé
publique, dans les limites de leurs
circonscriptions respectives.

COPIE DÉPOSÉE CHEZ LE GÉNÉRALISSEMENT - 11 1022 - N. 265.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU
Conseil Départemental d'Hygiène

OU

~~DE LA COMMISSION SANITAIRE DE LA CIRCONSRIPTION~~

~~DE LA CIRCONSRIPTION~~

Seance du 23 MARS 1919

PEZENS

Projet d'agrandissement du cimetière

Le Conseil adopte sans réserve les conclusions suivantes
du Dr DAUDE.

"Le projet d'agrandissement du cimetière de PEZENS répond
à une nécessité absolue par suite des demandes très nombreu-
ses de concessions.

"Le terrain choisi affecte la forme d'un trapèze situé
au Nord du cimetière actuel. Ce n'est que la moitié environ
de ce terrain qui sera utilisée.

"Quatre fosses de deux mètres de profondeur ont été
creusées aux angles du terrain. Les deux fosses comprises
dans la portion choisie sont de nature nettement argileuse,
terrain impropre à la création d'un nouveau cimetière mais
que nous avons cru devoir accepter puisqu'il ne s'agit que
d'un agrandissement.

"Il y a lieu aussi de considérer que la situation géo-
graphique de ce terrain par rapport au village est très
favorable, que l'écoulement des eaux se fait vers le "Frasquel"
en direction opposée des habitations et des sources.

"Notre prédécesseur, M. le Docteur CASSAN, avait émis
un avis favorable sous réserve que l'écoulement des eaux
serait facilité par un drainage approprié.

"Cette réserve ayant été respectée dans le projet défi-
nitif soumis à notre approbation, nous vous demandons de
bien vouloir accompagner d'un avis favorable la transmission
de ce dossier".

Pour copie conforme
Pour le Préfet
Le Chef de Division



Département
de l'Aude

COMMUNE de PEZENS

Arrondissement
de Carcassonne

AGRANDISSEMENT du CIMETIERE

DEVIS DESCRIPTIF et ESTIMATIF

1 - Démolition des murs en maçonnerie du vieux moulin compris rangement des matériaux de remploi et évacuation des gravois : 2 x 3,1416 x 3,00 x 0,60 x 6,50 =	44.070	35.00 25.00	1542.45 1101.75
2 - Démolition de parties de murs de clôture du cimetière actuel en maçonnerie de moellons compris rangement des matériaux de remploi, étalement des terres et évacuation des gravois ou épandage sur assiette du chemin extérieur : angle: 3,50 x 3,00 x 0,60 = 6,300 rampe: 2,70 x 2,50 x 0,60 = 4,050 10,350	10.350	40.00 65.00	414.00 362.25
<u>Construction de la rampe entre les deux cimetières</u>			
3 - Prévision pour déplacement d'un caveau de famille :			1000.00 600.00
4 - Déblais de fouilles pour fondations murettes de soutènement des terres compris mise des terres en dépôt et pour remblai de la rampe : 2 x 6,00 = 12,00 1 x 1,00 = 1,00 1 x 2,00 = 2,00 15,00 x 0,50 x 0,70 = 5,250 2 x 4,00 x 0,60 x 0,40 = 1,920 7,270	5.250 1.920 7.270	20.00 15.00	145.40 109.05
5 - Béton de ciment pour fondations dosé à 250 Kgs de ciment artificiel par mètre cube de sable, béton composé de deux parties de mortier pour trois de gravier passant en tous sens à l'anneau de 0,05 : 1 x 6,00 x 1,20 = 7,200 cube des déblais :	5.250	200.00 180.00	1050.00 945.00
6 - Même béton employé dans coffrages pour murettes de soutènement de part et d'autre de la rampe d'accès 2 x 6,00 x $\frac{0,60 + 1,20}{2}$ = 10,80 1 x 1,00 x 1,20 = 1,20 1 x 2,00 x 1,20 = 2,40 0,40 x 14,40 = 5,760 2 x 4,00 x $\frac{0,60 + 1,20}{2}$ x 0,20 = 1,440 7,200	5.760 1.440 7.200	380.00 250.00	2016.00 1600.00
A Reporter :			4918.05

ATELIERS DE CHAUDRONNERIE, FERBLANTERIE, ZINGUERIE, PLOMBERIE

COUVERTURES ARDOISES

PREMIER PRIX

Réparation & Transformation
D'ÉCHAUDÉUSES et PULVÉRISATEURS
à des Prix Modérés

INSTALLATION D'EAU A GRANDE PRESSION

Tuyaux Fonte, Fer et Cuivre

RESERVOIRS EN TÔLE
DE TOUTES CAPACITÉS

ARMES & CYCLES
Réparations & Transformations



MÉDAILLES D'ARGENT & BRONZE

16 NOV 1927
DE L'AUDE

ARTICLES DE MÉNAGE

INSTALLATION COC-MARE

Renvoi d'eau chaude dans les appartements

Installation de SALLES de BAINS

TUYAUX CAOUTCHOUC
de tous Diamètres

ARTICLES DE CHASSE

POUDRES

Ancienne Maison DURRIEU

RAOUL & FILS, Succ^{rs}

PEZENS (AUDE), le 15. 9^{he} 1927.

Devis pour la pose d'un paratonnerre

Pour la Commune de Pezens.

Fournitures pour un paratonnerre pour le clocher.

1 pointe avec amorce platine	250 fr.
40 metre ruban cuivre 30x2. H ^{te} conductibilité à 16 p.-lem.	640 fr.
1 perfluide.	50 fr.
	<hr/>
	Total. 940 fr.

L'entrepreneur

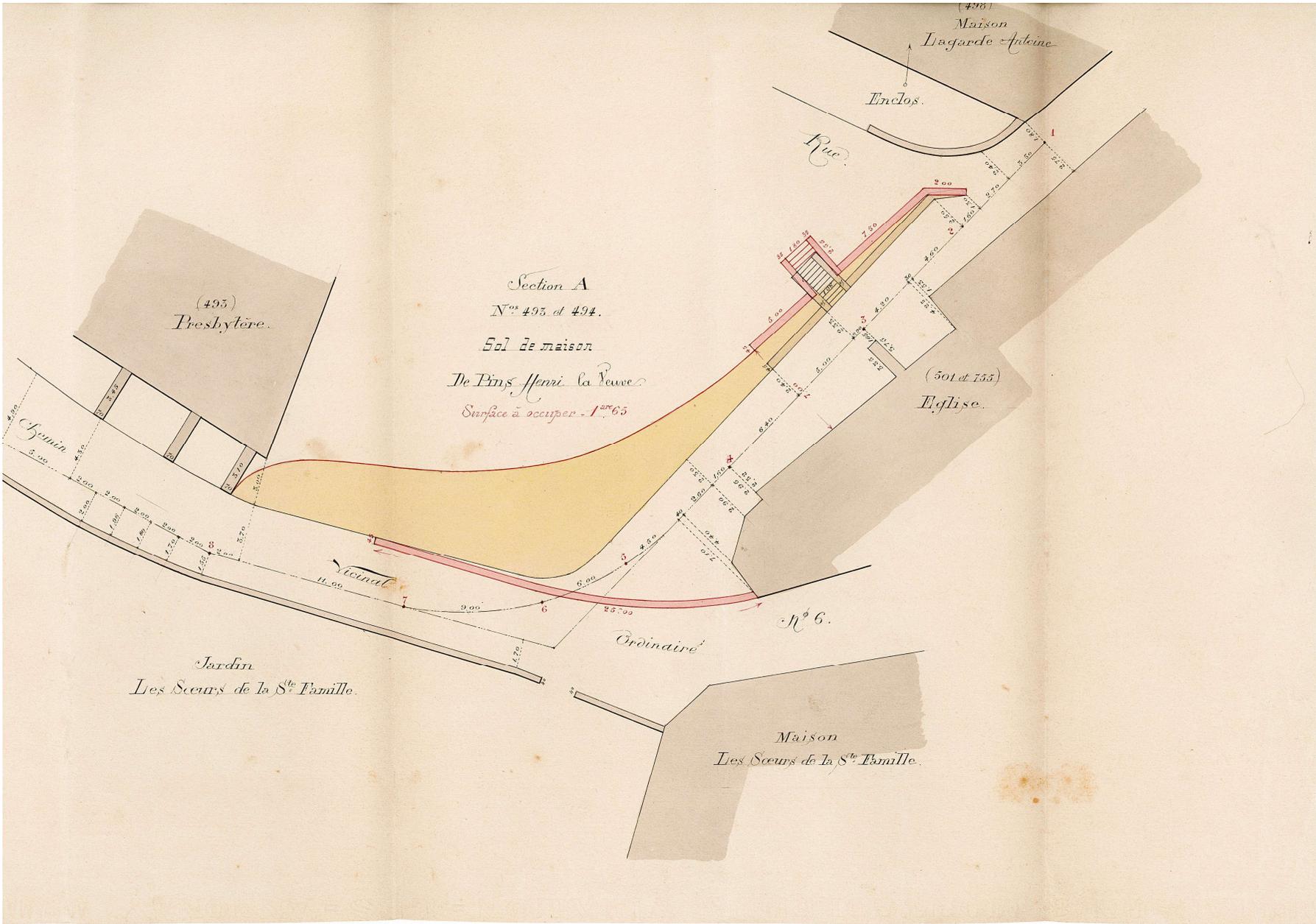
Raoul

Lu et approuvé

Le Maire

In excuse Metz





(498)
Maison
Lagarde Antoine

Enclos.

Rue.

(493)
Presbytère.

Section A

N^{os} 493 et 494.

Sol de maison

De Pins Henri la Reuve

Surface à occuper - 1^{re} 65

(501 et 555)
Eglise.

Chemia

Vicinal

Ordinaire

N° 6.

Jardin
Les Sœurs de la S^{te} Famille.

Maison
Les Sœurs de la S^{te} Famille.

Cahier de Charges relatif à l'adjudication des travaux à
 exécuter dans l'église de St Jean baptiste à Lyons.
 Pour l'ornement de la Chapelle de St Magalain

- Art. 1^{er} Les travaux en pierre de taille, Maçonnerie, Plâtrerie, et Carrelage,
 seront donnés à un seul adjudicataire,
- Art. 2^o La fourniture de la pierre de taille sera extraite de la carrière
 de Killeghy chez Louis Beaudet, en première qualité sans
 aucune tâche ni fissures, si dans le cas il se trouvaient quelques
 pièces qui n'auraient point les dimensions voulues d'après les profils
 donnés elles seront rejetées.
 Si l'entrepreneur peut trouver quelques pièces dans les carrières
 de presens ou dans les environs, le prix de transport sera déduit
 à l'entrepreneur, au profit de la Fabrique.
- Art. 3^o Pour la taille, la pierre sera taillée avec le plus grand soin, avec la
 bouchardée de linte pointes, bien unie et sans écornures,
- Art. 4^o Pour la pose de la pierre, elle sera placée sur un lit de mortier
 passé au tamis, et bien battu à la masse, afin qu'elle se joigne
 bien l'une avec l'autre.
- Art. 5^o La Maçonnerie qui se trouve derrière les deux piliers et les voûtes,
 Il faut que le tout soit garni avec le plus grand soin, avec du bon
 Mortier et plâtre
- Art. 6^o Le Carrelage sera placé sur un bon lit de mortier et plâtre, très bien nivelé,
- Art. 7^o Pour la voûte qui sera en bois de poutres, bien placée de niveau
 à la naissance de la voûte, et bien conditionnée à la clef, avec des
 Doubles en fer à écrous, pour assujettir les arcs doublesaux.
- Art. 8^o Les arcs doublesaux seront d'après le profil bien exécutés, selon les règles
 de l'art.
- Art. 9^o Le Chapiteau de la Chapelle, sera bien dressé pour recevoir le plâtre
 et bien trainé,
- Art. 10^o Les murs visibles de la Chapelle, seront enduits en plâtre gris et
 blanc, de Carcajonnais, le tout bien uni et soigné d'après les règles de l'art.
- Art. 11^o Il y aura une poutrelle pour assujettir le cintre de la voûte
 et soutenir les arcs doublesaux

T. S. V. p.

- Art. 1^{er} Les travaux en pierre de taille, Maçonnerie, Plâtrerie, et Carrelage,
 seront donnés à un seul adjudicataire,
- Art. 2^o La fourniture de la pierre de taille sera extraite de la carrière
 de Killeghy chez Louis Beaudet, en première qualité sans
 aucune tâche ni fissures, si dans le cas il se trouvaient quelques
 pièces qui n'auraient point les dimensions voulues d'après les profils
 donnés elles seront rejetées.
 Si l'entrepreneur peut trouver quelques pièces dans les carrières
 de presens ou dans les environs, le prix de transport sera déduit
 à l'entrepreneur, au profit de la Fabrique.
- Art. 3^o Pour la taille, la pierre sera taillée avec le plus grand soin, avec la
 bouchardée de linte pointes, bien unie et sans écornures,
- Art. 4^o Pour la pose de la pierre, elle sera placée sur un lit de mortier
 passé au tamis, et bien battu à la masse, afin qu'elle se joigne
 bien l'une avec l'autre.

Toutes périodes confondues

Sous-série 4E : archives communales

Série S – Documents divers		
S1	Déficit (anc. cote AA) "Actes constitutifs et politiques". Deux lettres, deux pièces papier, décharge de M. Furnes au sujet des usages et facultés de la communauté et lettres d'envoi imp. de 1787. 1691-1787	
S2	"Impôts et comptabilité" : comptes des collecteurs d' <u>Alzau</u> . 1 liasse papier (anc. cote CC). 1686-1793	
S3	"Réparations au clocher de l'église" (1704-1786). 1 liasse papier (anc. cote DD).	
S4	"Procès entre la communauté de Voisins (Pezens) et noble Jean-Jacques <u>Ducup</u> , seigneur de Moussoulens et <u>Caunettes</u> , au sujet du pacage et <u>lignerage</u> (1598-1806). 1 liasse papier (anc. cote FF).	
4E288/S5	Registre de la fabrique de l'église paroissiale St Jean-Baptiste (délibérations, comptes, inventaires...)¹.	1627-1792
4E288/S6	Annales de la paroisse St Jean-Baptiste de Pezens.	1854-1929
4E288/S7	Registre de la Confrérie du Saint-Sacrement.	1636-1801
S8	Copie de la bulle accordée à Noble Bernard de Voisins par le pape Sixte Cinq en 1589. 1 pièce papier. (<u>s.d.</u> XIX ^e s.)	
S9	Extrait " <u>baptis...</u> de ma fille mariée... le 8 de juillet 16973. 1 pièce papier. s.d. XIX ^e s.	

Registre

renfermant les principales choses qui se
rattachent à la chapelle champêtre de
Sainte Magdelaine.

Année mil huit cent cinquante quatre.

L'ay mil huit cent cinquante quatre, dans le mois d'août, le choléra
morbus asiatique a fait une invasion, terrible dans la France entière. Le
Diocèse de Carcassonne n'a pas été épargné. Les villages situés au sommet
des montagnes comme les hameaux assis au bas des collines ont été visités
par à des astreux fléau qui a déimé bon nombre de l'arvise de notre
Diocèse. Les villages voisins de Pezens comme Alzonne, Tennautier,
St. Lubale, Gray, Villesèque ont vu tomber jusqu'à sept
victimes en un jour. Carcassonne où la maladie a sévi pendant
plusieurs mois a eu compte jusqu'à trente victimes le même jour.
Monsieur de Bornechose, notre pieux évêque a fait dans sa
ville épiscopale une procession solennelle à laquelle ont assisté
le Clergé et toute la autorité civile et judiciaire de la cité,
entrant dans le hôpitaux pour bénir le malades qui gis aient
dans leur lit, et faisant au ciel la supplication la plus humble
pour éloigner la trop cruelle épidémie.

Neuvaine de
Proceion Solennelle
à la chapelle champêtre
de St. Magdelaine à
l'occasion de l'épidémie
cholérique de 1854.

4 E 288/S6 Annales de la paroisse Saint Jean de Pezens

Neuvaine de
Proceion Solennelle
à la chapelle champêtre
de St. Magdelaine à
l'occasion de l'épidémie
cholérique de 1854.

L'ay mil huit cent cinquante quatre, dans le mois d'août, le choléra
morbus asiatique a fait une invasion, terrible dans la France entière. Le
Diocèse de Carcassonne n'a pas été épargné. Les villages situés au sommet
des montagnes comme les hameaux assis au bas des collines ont été visités
par à des astreux fléau qui a déimé bon nombre de l'arvise de notre
Diocèse. Les villages voisins de Pezens comme Alzonne, Tennautier,
St. Lubale, Gray, Villesèque ont vu tomber jusqu'à sept
victimes en un jour. Carcassonne où la maladie a sévi pendant
plusieurs mois a eu compte jusqu'à trente victimes le même jour.
Monsieur de Bornechose, notre pieux évêque a fait dans sa
ville épiscopale une procession solennelle à laquelle ont assisté
le Clergé et toute la autorité civile et judiciaire de la cité,
entrant dans le hôpitaux pour bénir le malades qui gis aient
dans leur lit, et faisant au ciel la supplication la plus humble
pour éloigner la trop cruelle épidémie.

Dans la tour de la Procession. Assisté a près une seconde
Monsieur a été délégué par M. Vignier Gabriel, vicarius de la paroisse
notre
notre
notre

Fait et signé par moi Curé de Pizens, le 31 oct. 1854

H. Darzens curé

II.
Benediction
de la cloche
de la Chapelle cham-
pêtre de St. Madeleine.

J'ay mil huit cent cinquante cinq et le dix huit du mois de
Mars, quatrième Dimanche du Carême, au milieu d'un grand
concours de peuple, Nous Jean François Hippolyte Darzens,

Curé de Pizens délégué par M.onsieur Henri de Donnehos,
Evêque de Carcassonne, avons fait la Benediction solennelle d'une
Cloche destinée à la chapelle de S^{te} Magdelaine, assisté de
M^{re} l'abbé Bastoul, Prêtre et Supérieur des Sœurs de la S^{te}
Tramille, et de M^{re} l'abbé Goutolle, Prêtre, Professeur de Philosophie
au Petit Séminaire de Carcassonne.

Le Parrain a été M^{re} le Vicomte Henri de Pins et le marrain
M^{re} Mademoiselle Jeanne de Pins, sa noble sœur, qui n'ayant pu venir
remplir en personne leur fonctions ont délégué pour les remplacer,
le premier Clergue Antoine, agent d'affaire de M^{re} le Comte
de Pins, et la seconde Celle Jeanneton.

La Cloche a reçu le nom de Henri Jeanne Marie Magdelaine
Vous ont signé avec Nous

Jeanne Celles Clergue

H. Darzens curé

Benediction
de la cloche
de la Chapelle cham-
pêtre de St. Madeleine.

J'ay mil huit cent cinquante cinq et le dix huit du mois de
Mars, quatrième Dimanche du Carême, au milieu d'un grand
concours de peuple, Nous Jean François Hippolyte Darzens,

Curé de Pizens délégué par M.onsieur Henri de Donnehos,
Evêque de Carcassonne, avons fait la Benediction solennelle d'une
Cloche destinée à la chapelle de S^{te} Magdelaine, assisté de
M^{re} l'abbé Bastoul, Prêtre et Supérieur des Sœurs de la S^{te}
Tramille, et de M^{re} l'abbé Goutolle, Prêtre, Professeur de Philosophie
au Petit Séminaire de Carcassonne.

Le Parrain a été M^{re} le Vicomte Henri de Pins et le marrain
M^{re} Mademoiselle Jeanne de Pins, sa noble sœur, qui n'ayant pu venir
remplir en personne leur fonctions ont délégué pour les remplacer,
le premier Clergue Antoine, agent d'affaire de M^{re} le Comte
de Pins, et la seconde Celle Jeanneton.

La Cloche a reçu le nom de Henri Jeanne Marie Magdelaine
Vous ont signé avec Nous

Faits intéressants

Arrivés dans la paroisse de Sezens

I. Mission.

Decembre 1861.

L'an 1861 et le 1^{er} Decembre, premier Dimanche de l'Avent, a eu lieu l'ouverture d'une Mission prêchée par Mr. Gadrat, Cohe de la Congregation de S^t Lazare, Missionnaire diocésain, assisté de son confrère Mr. Bonant appartenant à la même Congregation. Les Exercices qui ont eu lieu régulièrement tous les jours, le matin à 5 heures, et le soir à la chute du jour, ont été si fréquents par un si grand nombre de personnes...



II. Plantation de la Croix de Mission.

Juillet 1862.

L'an 1862 et le 23 Avril, jour où nous célébrions le fête de notre libération parochiale, a eu lieu la plantation de la Croix de Mission, sur l'ancien route de Carcassonne, devant la métairie de Madame de Lim. Monsieur Laurière, curé de S^t Michel de Castelnaudary, par nous invité, en a fait la bénédiction, et a présidé la Cérémonie. Il était assisté de M. l'abbé Cathala, son vicaire, et de M. Gouzier, Chanoine honoraire, Curé de S^t Pons de Castelnaudary. M. Gadrat, Directeur de la Mission, a donné l'oraison de circonstance. Les confrères du voisinage nous ont fait l'honneur de venir rehausser de leur présence l'éclat de cette brillante fête...



III. Visite Episcopale.

Septembre 1863.

L'an 1863 et le 1^{er} Septembre, Mgr de la Bonville Evêque de Carcassonne, accompagné de M. Rigol, Vicar général de Narbonne, est venu en visite pastorale dans la paroisse. Il a été reçu par le Curé de S^t Pons, qui a été très heureux de le recevoir. Mgr de la Bonville a été très touché de la dévotion et de la piété de nos paroissiens, et a donné l'oraison de circonstance. Il a été assisté de M. l'abbé Cathala, son vicaire, et de M. Gouzier, Chanoine honoraire, Curé de S^t Pons de Castelnaudary. M. Gadrat, Directeur de la Mission, a donné l'oraison de circonstance. Les confrères du voisinage nous ont fait l'honneur de venir rehausser de leur présence l'éclat de cette brillante fête...



IV. Donation.

à l'Église de Sezens, par M. de Malacarne, d'une Reliquaire de S^t Bonifacius, Montagne, et translation.

L'an mil sept cent cinquante-cinq et le quatrième du mois de Juillet, Cinquième Dimanche après le Pentecôte, jour marqué pour l'ouverture de l'Église de Sezens, après midi et immédiatement avant Vêpres, M. de Malacarne, d'une Reliquaire de S^t Bonifacius, Montagne, et translation. M. de Malacarne, d'une Reliquaire de S^t Bonifacius, Montagne, et translation. M. de Malacarne, d'une Reliquaire de S^t Bonifacius, Montagne, et translation.

Faits intéressants

Arrivés dans la paroisse de Sezens

I. Mission.

Decembre 1861.

L'an 1861 et le 1^{er} Decembre, premier Dimanche de l'Avent, a eu lieu l'ouverture d'une Mission prêchée par Mr. Gadrat, Cohe de la Congregation de S^t Lazare, Missionnaire diocésain, assisté de son confrère Mr. Bonant appartenant à la même Congregation. Les Exercices qui ont eu lieu régulièrement tous les jours, le matin à 5 heures, et le soir à la chute du jour, ont été si fréquents par un si grand nombre de personnes...



II. Plantation de la Croix de Mission.

Juillet 1862.

L'an 1862 et le 23 Avril, jour où nous célébrions le fête de notre libération parochiale, a eu lieu la plantation de la Croix de Mission, sur l'ancien route de Carcassonne, devant la métairie de Madame de Lim. Monsieur Laurière, curé de S^t Michel de Castelnaudary, par nous invité, en a fait la bénédiction, et a présidé la Cérémonie. Il était assisté de M. l'abbé Cathala, son vicaire, et de M. Gouzier, Chanoine honoraire, Curé de S^t Pons de Castelnaudary. M. Gadrat, Directeur de la Mission, a donné l'oraison de circonstance. Les confrères du voisinage nous ont fait l'honneur de venir rehausser de leur présence l'éclat de cette brillante fête...

En fin de c.

Fonds figurés : F°6 ; 2 Fi ; Dv



F°6/587



2 Fi 291 Azille : l'église. Photographies noir et blanc. 1955



2 Fi 294 Azille : Vierge à l'Enfant, statue en pierre du XIV^e s. dans l'église. Photographie noir et blanc. 1955

Dans l'espoir d'avoir bientôt de vos nouvelles.



A 6 Km. de PEZENS — Vue Générale (Aude)
Carcassonne. Alphonse.

Fonds privés

Ne pas oublier de consulter les travaux non publiés (2J), les visites pastorales (17 J), le fonds Hyvert (58 J) et les archives paroissiales (série J et archives diocésaines).

Tous les inventaires sont disponibles sur notre site internet !



5. Le cas particulier des édifices et objets classés Monuments historiques

- | | | |
|---------|--|-----------|
| 4 T 233 | Ouveillan (église). Démontage et transfert d'un retable : compte, correspondance. | 1911-1912 |
| 4 T 234 | Payra-sur-l'Hers (église). Travaux de restauration du portail : comptes, correspondance. | 1931-1935 |
| 4 T 235 | Pépieux (église). Travaux de restauration : comptes, correspondance. | 1925-1937 |
| 4 T 236 | Peyriac-de-Mer (église). Travaux de restauration : comptes, correspondance. | 1926-1934 |



4 T 267 /242

chapelle Sainte-Madeleine, fin XIX^e s.